

Les salariés -actifs et retraités- ne sont pas responsables de la dette

L'austérité partout pénalise le plus grand nombre (salariés, retraités et privés d'emploi), épargne les plus riches et la finance et empêche la croissance économique et l'emploi.

La crise de la dette publique vient des choix politiques et pas des salariés.

La crise met les choses à nu : il est frappant de voir gouvernements et médias (pour la plupart contrôlés par le capital financier) avancer comme une évidence ce que d'habitude ils cachent : baisser les salaires pour rétablir les comptes, c'est reconnaître que la seule source des richesses réside dans l'exploitation du travail salarié.

Les recettes de l'Union européenne, la Banque centrale européenne et le FMI et des gouvernements sont partout les mêmes : baisser (à défaut bloquer) les salaires et pensions, entamer la protection sociale (salaire socialisé), augmenter les impôts (directs et/ou indirects), casser le droit du travail, privatiser, etc.

La barbarie de ces mesures, bien visible en Irlande, en Grèce, au Portugal, en Espagne, en Italie, voit les peuples concernés se mobiliser et chercher à la refuser.

Chez nous le plan d'austérité annoncé le 7 novembre " pour réduire les déficits " (en réalité pour payer les intérêts de la dette aux banques) prévoit de :

- relever le taux réduit de TVA de 5,5 à 7% sur toute forme de restauration, même les sandwiches, l'hôtellerie, les travaux d'amélioration de l'habitat,
- avancer la date de passage à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite, passer de 65 à 67 ans l'âge pour n'avoir pas de décote,
- désindexer des prestations familiales et de l'aide au logement,
- limiter les dépenses d'assurance maladie à + 2,5% jusqu'en 2016, c'est-à-dire faire encore payer les malades,
- etc.



Le précédent plan (24 août) a déjà doublé la taxe sur les mutuelles (de 3,5 à 7%), augmentant d'autant les cotisations.

Le FMI, la Commission européenne vont exiger de nouveaux plans de rigueur plus brutaux, avant et après les présidentielles. En particulier, comme le veut le MEDEF qui veut transférer 30 à 80 milliards € de cotisations sociales vers les ménages par l'augmentation de la TVA et de la CSG.

Or, chaque année, le patronat est exonéré de cotisations sociales pour 30 milliards €, compensé par l'Etat pour 27 milliards € avec l'argent des impôts qui repose à plus de 70% sur les épaules des salariés.

La sécu perd ainsi 3 milliards €.

Les retraités ont déjà subi la désindexation des pensions et perdu beaucoup de pouvoir d'achat. Ils sont de plus menacés par la proposition d'appliquer aux pensions le taux de CSG des actifs (7,5 et non plus 6,6%) alors que

41% d'entre eux sont actuellement exonérés de CSG en raison de la faiblesse de leurs revenus.

IL N'Y A AUCUNE RAISON DE RENONCER À NOS REVENDICATIONS
- REVALORISER LES RETRAITES ET LES INDEXER SUR LE SALAIRE MOYEN,
- NE PAS AUGMENTER LE TAUX DE LA CSG POUR LES RETRAITÉS.

► La CE de l'UFR
Le 1^{er} décembre 2011

Congrès de la CGT AFPA

Le congrès du SNFPA CGT s'est tenu à Six-Fours-Plage du 11 au 14 octobre dernier.

Une délégation de 17 retraités (sans compter les membres du conseil national sortant partis à la retraite depuis le dernier congrès) a suivi ce congrès avec assiduité et engagement dans tous les débats et une présence dans chaque commission :

- * 1 retraité à la commission des candidatures,
- * 2 retraités à la commission des mandats,
- * 1 retraité à la commission des statuts,
- * 1 retraité à la rédaction de la résolution,
- * 1 retraité à la commission de contrôle financier.

En dehors du rapport d'activité de leur bureau national, les retraités sont intervenus à 10 occasions dans les débats. Sur 848 mandats les retraités en avaient 120, ce qui représente 14,16%. Malgré cela notre candidat à la commission exécutive n'a pas été élu, n'arrivant qu'à la 23^e position pour 20 élus.

Nous avons constaté à cette occasion le long chemin qu'il nous reste à parcourir avant que les retraités soient considérés comme partie prenante de la vie du syndicat, en quelque sorte comme " *des syndiqués à part entière* " et non " *des syndiqués entièrement à part* ".

Dans l'ensemble, ce fut un congrès beaucoup moins riche et enthousiasmant que les précédents, les débats restant à la surface des questions et ne débouchant que très rarement sur des propositions touchant à la politique syndicale à mettre en place pour répondre aux attaques violentes qui sont portées à l'institution. Faut-il mettre cela sur la difficulté à prendre de la distance avec l'évènement lorsque la situation est aussi critique ?

La cause en est-elle à rechercher dans un manque de formation syndicale des militants ?

Le congrès n'a malheureusement pas pleinement répondu à ces questions. Cela va avoir pour conséquence de laisser à la nouvelle direction la responsabilité de trancher et de mettre le syndicat en état de marche pour gagner les durs combats qui attendent les salariés de l'AFPA dans cette période de casse de tout ce qui est services publics, de tout ce qui est issu du Conseil National de la Résistance.

Ces constatations faites, ce fut néanmoins un congrès pendant lequel il fut beaucoup question du travail au plus près des salariés et de la difficulté des rapports entre la direction du syndicat, phagocytée par les réunions de négociations avec la direction de l'AFPA, et les militants de " *terrain* ".

Pour ce qui est des retraités, notre insistance sur la nécessité de mettre en place une liaison plus étroite entre actifs et retraités débouchera, nous l'espérons, sur une meilleure prise en compte de la continuité syndicale qui, alliée au renforcement, permettront à une CGT plus forte de peser encore plus dans les luttes à venir.

► Jean-Paul AUGIRON
Membre de la CE de l'UFR



l'ambition durable.

CONGRÈS DU SNTRS organisation des retraités

Ce Congrès s'est tenu début décembre de cette année.

Les retraité(e)s, adhérents du SNTRS-CGT sont organisés soit dans leur section locale soit dans une section dite nationale.

Deux propositions de modifications des statuts concernant l'organisation de leur activité ont été débattues. Un groupe de travail avait été chargé, un an avant le congrès, de travailler sur cette question. Son but était de permettre la meilleure adaptation possible des statuts. Il n'a pu déboucher et deux propositions ont été soumises à la réflexion et à l'appréciation des syndiqués du SNTRS. La différence majeure entre les deux propositions étant l'organisation d'une animation spécifique plaçant l'ensemble des retraités à égalité. Débat démocratique donc qui s'est poursuivi et dont les conclusions ont été votées au congrès. On peut se féliciter d'une telle préparation intéressante pour tous les adhérents du SNTRS-CGT. Dans le but d'agir plus efficacement pour la défense des revendications des retraités face à la politique anti-sociale tous azimuts du gouvernement. Avec évidemment, omniprésente, la continuité syndicale comme meilleur moyen de renforcer les retraités et créer ainsi des rapports de force incontournables.

Les propositions d'amélioration de l'animation de l'activité spécifique par la participation de tous les retraités à égalité ont été repoussées par le congrès par 2 voix de majorité. C'est le *statu quo ante*. Il reste bien des efforts à faire pour convaincre l'ensemble du syndicat de la nécessité d'une animation spécifique démocratique des retraités au sein du SNTRS.

► André ALLEGRET
Membre de la CE de l'UFR

Les enjeux du syndicalisme retraité

POURQUOI SE SYNDIQUER À LA RETRAITE ?

Avant et pendant la retraite, vous avez et aurez toujours besoin d'un syndicalisme CGT fort pour :

- défendre vos intérêts de retraité et pouvoir demander aide et conseil en cas de problème ;

- participer à des activités conviviales.

Les retraités, en participant à la vie syndicale dans la CGT, aux actions, aux manifestations, luttent pour défendre leurs intérêts et pour promouvoir le progrès social au bénéfice de tous.

La France comptait, en 2010, quelque 14 millions de retraités sur une population de près de 62 millions de personnes. Les retraités représentaient donc, en 2010, à peu près 23 % de la population et il est probable qu'ils en représenteront près de 27 % en 2020. Seuls, 115 000 retraités environ sont syndiqués CGT. Il y a donc possibilité de recruter de nouveaux adhérents retraités.

La même année, **plus de 2 700 retraités étaient syndiqués à la FERC** : ils représentaient donc environ 10 % des adhérents de notre organisation. Nous pouvons et nous devons améliorer ce taux de syndicalisation d'autant que dans les prochaines années les départs en retraite dans l'enseignement, la recherche et la culture vont se multiplier.

La continuité de la syndicalisation au moment du départ en retraite devient un véritable enjeu pour la CGT. N'oublions pas non plus de poser la question de **la syndicalisation à tous les retraités** qui sont isolés dans nos quartiers, dans nos villages en faisant avancer leur revendications : là le maintien d'un service public, ailleurs les transports ou la santé...

Il y va de l'avenir du syndicalisme, mais il y va aussi de l'avenir des retraites.

Même si vous n'avez jamais eu le temps de militer ou si vous n'êtes pas syndiqué(e) il n'est pas trop tard, bien au contraire, pour nous rejoindre. Être adhérent(e), en tant que retraité(e), n'est pas incompatible avec une nouvelle organisation de sa vie alliant plusieurs choix d'activités.

=> Croyez-vous que, avec moins de 1% de syndiqués sur les 14 millions de retraités, nous allons faire le poids pour retrouver notre pouvoir d'achat et pour faire aboutir les revendications portées par la CGT ? en particulier :

- Le minimum de retraite porté au niveau du SMIC pour une carrière complète.

- Le retour à l'indexation des pensions et retraites sur l'évolution du salaire moyen.

- 300 € par mois pour tous au titre du rattrapage.

- La pension de réversion à 75% de la retraite initiale.

- Le retour de la revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier de chaque année.

- Le financement de la perte d'autonomie par la solidarité nationale.

=> Non, bien sûr que non et pourtant 14 millions de retraités constituent un rapport de force non négligeable à condition qu'ils soient organisés. Pour gagner sur les revendications, et on peut gagner, les retraités doivent se faire entendre et agir !

Beaucoup de ces revendications sont inter-générationnelles, elles concernent jeunes et moins jeunes, actifs, privés d'emploi et retraités.

La conjoncture politique fait que ce

sont tous les acquis sociaux qui sont peu à peu remis en cause. Plus que jamais, la seule façon de se sortir de cette situation, c'est d'agir. La plus grande mobilisation est nécessaire pour faire plier le gouvernement : la CGT a besoin de mobiliser toutes les forces possibles, y compris et à part entière, les retraités.

A la CGT Educ'Action, certains SDEN ou certaines URSEN organisent les retraités de l'Education Nationale dans une Section Départementale ou Régionale des Retraités.

Chaque adhérent de cette Section des Retraités participe à son activité dans la mesure de ses possibilités. Tous les domaines de l'interprofessionnel tels : les Unions Syndicales de Retraités des UD, les UL, lui restent également totalement ouverts, comme à tous les syndiqués de la CGT.

IMPORTANT : Chaque adhérent reste membre de son SDEN et peut donc continuer naturellement, à y militer en qualité de Retraité.

La Retraite n'est donc pas une rupture avec les SDEN mais bien une continuité syndicale comme le souhaite notre Confédération.

La FERC CGT peut vous aider à BIEN PRÉPARER votre retraite

Le régime général de retraite des salariés du secteur privé et des non-titulaires de la Fonction publique est un régime par répartition : les cotisations retraite versées par les salariés en activité servent immédiatement à payer les pensions des retraités.

Le régime de retraite des fonctionnaires de l'État qui est un régime particulier, s'inspire du même principe avec une différence très importante : il n'y a pas de caisse de retraite. C'est l'État qui verse leur pension à ses fonc-

tionnaires retraités, ces derniers étant inscrits au Grand livre de la dette publique : ils bénéficient d'une " pension civile " (ou " militaire " pour les fonctionnaires de cette partie de la Fonction publique).

Depuis la loi de 2010, la retraite à 60 ans est, hélas, terminée.

La FERC, comme toute la CGT, estime que cette mesure de report d'âge est une véritable régression sociale.

Le maintien de l'ouverture des droits à la retraite à 60 ans était tout à fait possible en élargissant l'assiette des cotisations (revenus du capital, stock-options...) et en supprimant certaines exonérations de cotisations accordées aux entreprises, entre autres...

Les 62 ans, c'est pour demain... mais pour la CGT le dossier n'est pas clos !

Et les dernières mesures d'austérité annoncées le 7 novembre n'arrangent pas la situation des futurs retraitables :

| Date de naissance | Age minimum de départ en retraite |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| Avant le 1er juillet 1951 | 60 ans |
| Du 1er juillet au 31 décembre 1951 | 60 ans et 4 mois |
| Année 1952 | 60 ans et 9 mois |
| Année 1953 | 61 ans + 2 mois |
| Année 1954 | 61 ans et 7 mois |
| Année 1955 | 62 ans |

Sans compter la décote qui aggrave les choses et conduit beaucoup de futurs retraités à un choix dramatique : soit travailler plus longtemps et limiter la décote soit partir avant le nombre de trimestres nécessaires et subir une décote sévère : 3 % par an en 2011 jusqu'à 5 % dès 2015 !

N'hésitez pas à nous contacter pour faciliter vos démarches.

Pour conclure

Vous aurez compris que d'accéder à la retraite aujourd'hui, puis de vivre sa retraite demain et après-demain, n'est pas sans soucis.

Vous aurez plus que jamais besoin d'un syndicat qui puisse vous informer, vous conseiller et vous proposer des actions collectives pour la défense de vos droits de retraité(e)s.

Faites savoir à votre syndicat que vous allez demander votre départ en retraite au moins un an avant votre départ.

Sachez aussi qu'en demeurant syndiqué à un syndicat CGT, en tant que retraité, ou en y adhérant, votre cotisation sera calculée sur la base de votre pension nette.

L'activité syndicale une démarche citoyenne.

La vie syndicale est un moyen de construire de nouveaux liens sociaux. Les retraité(e)s, là où ils se trouvent, peuvent retrouver des retraités CGT, d'autres horizons, tisser avec eux des liens nouveaux grâce à la volonté commune de faire aboutir les revendications.

La vie syndicale est un lieu de dignité. Les retraités de la CGT et donc de notre FERC sont des syndiqué(e)s à part entière : ils demeurent pour la vie syndicale des acteurs de la vie sociale où ils peuvent mettre leur expérience au service de tous.

La vie syndicale est une source privilégiée d'information et de réflexion (presse syndicale, échanges...)

La vie syndicale donne ainsi une réponse à ceux qui veulent laisser à leurs enfants et petits enfants un monde meilleur où le règne de l'argent et du profit ne domine pas.

► **Gérard CORNELOUP**

Membre de la CE de l'UFR

Secrétaire G1 de SNR Educ'action

Congrès CGT ÉDUC'ACTION

Guidel - 7 au 10 juin 2011

Les conditions pour la tenue du congrès ont été bonnes, voire très bonnes pour les camarades qui ont siégé en commission et qui ont été suivis toute la nuit par des militants de la région qui les ont gâtés par de multiples boissons, nourritures, petites gâteries.

Concernant la délégation

Nous avons été bien présents : nous étions 24 délégués retraités (qui représentaient 1600 syndiqués de notre section nationale des retraités) plus les 3 membres de droit, sur un total de 300 délégués.

Nous avons fait des propositions d'aide à apporter par les retraités dans le cadre des élections professionnelles d'octobre dernier.

Nous avons fait adopter des amendements. Nous sommes intervenus trois fois dans le débat général.

Le problème de la coordination entre notre délégation et nos SDEN a été évoqué par l'un de nos délégués. Nous pouvons certes améliorer mais, pour ce qui me concerne, comme beaucoup de camarades de la délégation, j'ai toujours été en contact avec la délégation de mon SDEN.

Il me semble que c'est à partir de ce vécu que nous devons encore nous améliorer.

Organisation et direction du congrès

Nous devons réfléchir à la pratique Textes... Amendements.... textes. N'interviennent que les camarades qui ont déposé des amendements et cela me pose problème.

► **Pierre GOIRAND**

Membre de la CE de l'UFR